

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **7 octobre 2025**

que la convocation du conseil avait été faite **le 03/10/2025** et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

**EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq le 7 octobre

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PERRUCHE Sylvain, MM GRAVIER Marie-Pierre, M GENDREAU Dominique, M PERNIN Gérard MM Camélia HORAICHI, MM MAIELLO Elodie, Monsieur DROUHARD Roland, Monsieur ROY Gérald M SAIPREY Christian

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Monsieur GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.**

**OBJET: DEMOUSSAGE TOIT EGLISE**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de démousser le toit de l'église.

L'entreprise KOPP propose de réaliser ces travaux pour un montant de 1930.50 € ttc.  
Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer le devis,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, ans susdits.

Pour extrait conforme,

**Le Maire**



DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **7 octobre 2025**

que la convocation du conseil avait été faite le **03/10/2025** et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

**EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq le 7 octobre

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PERRUCHE Sylvain, MM GRAVIER Marie-Pierre, M GENDREAU Dominique, M PERNIN Gérard MM Camélia HORAICHI, MM MAIELLO Elodie, Monsieur DROUHARD Roland, Monsieur ROY Gérald M SAIPREY Christian

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Monsieur GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.**

**OBJET: TERRAIN MULTIACTIVITE : ELECTRIFICATION, DEVIS ET CONVENTION**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située 3 Rue de la Fontaine à Placey.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 25 160 € TTC.

Les coûts inhérents à chaque catégorie de prestations, ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe financière "prévisionnelle" ci-jointe.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- 1) S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.
- 2) DEMANDE au SYDED la réalisation des travaux définis ci-dessus,
- 3) AUTORISE le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle, et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, ans susdits.

Pour extrait conforme,

**Le Maire**

*Le Maire,  
Frédéric REIGNEY*

